

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
21/06/2019

Dossier complet le :
21/06/2019

N° d'enregistrement :
F09319P0203

1. Intitulé du projet

RD 1075 - Aménagement d'un créneau de dépassement
Communes de Saint Julien en Beauchêne et de Lus la Croix Haute

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. LE PRESIDENT - Jean-Marie BERNARD

RCS / SIRET

2 2 0 5 0 0 0 1 1 0 0 0 8 9

Forme juridique Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6.a) Infrastructures routières	Aménagement d'un créneau de dépassement, à trois voies affectées (2+1), sur la RD 1075. La longueur totale du projet est de 900 mètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer une voie supplémentaire dans le sens Grenoble - Sisteron. L'aménagement est réalisé sur une longueur de 900 mètres y compris les voies de décrochement et de raccordement. La longueur effective de la voie de dépassement est de 480 mètres environ.

Le profil en travers de la voie projetée, au droit de la zone de dépassement, comprendra une chaussée de 10,10 m bordée par un accotement revêtu de 1,20 mètre et une berme végétalisée de 1 m côté remblai.

Le profil en long de l'axe est calé de sorte à conserver au maximum la chaussée existante.

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra d'améliorer les conditions de sécurité et de confort des usagers de la RD 1075 sur le tronçon de route concerné.

Il offrira une possibilité de dépassement dans de bonnes conditions sur un linéaire de près de 500 mètres.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement du créneau de dépassement est caractérisé par :

- la création d'une voie supplémentaire dans le sens Grenoble - Sisteron, en élargissement par la droite de la route départementale actuelle, essentiellement en remblais
- la création d'accotements stabilisés revêtus en enrobé de 1 mètre dans les deux sens
- le reprofilage de toute la section
- l'aménagement d'un mur de soutènement en béton armé de 380 mètres de long
- la création d'un réseau d'assainissement pluvial
- la protection du talus de remblai amont et du fossé par une géomembrane spécifique
- l'aménagement d'un bassin de décantation

Les travaux seront réalisés sous circulation avec mise en place d'un alternat à feux. Ils sont prévus dès l'automne 2019 et se poursuivront au printemps 2020.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic attendu à la mise en service de l'aménagement sera similaire au trafic actuel, soit 5000 véhicules par jour dans les deux sens (trafic moyen journalier annualisé de l'année 2018).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet nécessite une demande d'autorisation de défrichement pour une surface approximative à défricher de 2300 m².

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du projet	903 m
Largeur maximale de la voie	10,10 m + 2x1,20 m d'accotement
Surface du mur en béton armé	700 m ²
Surface du talus et fossés étanches	4300 m ²
Bassin de décantation	1 unité

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Le Rose"

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 44° 38' 45" 477 Lat. 05° 42' 08" 722

Point d'arrivée :

Long. 44° 38' 22" 678 Lat. 05° 41' 45" 747

Communes traversées :

Lus la Croix Haute (26620)

Saint Julien en Beauchêne (05140)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text area for project description]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à une altitude moyenne de 970 mètres
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Communes de Lus La Croix Haute et Saint-Julien en Beauchêne ne sont pas situées dans le périmètre d'un PPRn prescrit ou approuvé ni dans le périmètre d'un PPRT prescrit ou approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de deux sites Natura 2000 : - Site de la Directive Habitats "Dévoluy Durbon Champsaur Charance" (FR 9301511) - Site de la Directive Habitats "Le Buëch" (FR 9301519) A noter que le projet est situé dans le périmètre du réservoir de biodiversité SRCE identifié sous le numéro FR 93RS278.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux issus des déblais seront réutilisés en remblais sous réserve que ses caractéristiques soient conformes. L'élargissement se faisant essentiellement en remblais, il sera nécessaire de mettre en œuvre des matériaux d'apport de carrière. Le mouvement des terres est le suivant : Déblais = 5 200 m ³ Remblais = 950 m ³ Une partie des matériaux en excédent seront valorisés sur site (exhaussement de terrain).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet nécessitera l'acquisition de terrains sur une parcelle à usage agricole (440 m ²) et sur une parcelle boisée occupée essentiellement par des pins sylvestre (2300 m ²). Pour cette dernière, un dossier de demande d'autorisation de défrichement sera réalisé à cet effet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Communes de Lus La Croix Haute et Saint-Julien en Beauchêne sont traversées par le Pipeline Transalpes transportant de l'éthylène. Un rendez-vous sur place a été organisé avec l'exploitant en novembre 2018. Au droit du projet, la conduite se situe en rive gauche du Buëch, soit à plus de 50 mètres des travaux. Il n'y a donc pas de consignes particulières à tenir compte dans les clauses techniques du présent projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones correspondant aux risques "Chute de blocs" et "Glissement de terrain" ne sont pas dans le périmètre du projet. On note cependant que le risque "Inondation" couvre la totalité de l'emprise du projet départemental. Ce risque est considéré comme fort.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des travaux va engendrer des déplacements d'engins de chantier sur une période de 6 mois environ. Pendant les travaux, la mise en place d'un alternat à feux perturbera les conditions de circulation sur l'itinéraire. On veillera à garantir une longueur d'alternat de 300 mètres maximum afin de minimiser le temps d'attente des usagers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de terrassements et de chaussée seront source de bruit dû aux engins de chantier et à leurs déplacements. Le projet étant situé en rase campagne à environ 4 km du village de Saint Julien en Beauchêne, les nuisances engendrées ne sont pas significatives. En phase exploitation, le projet ne modifiera pas l'ambiance sonore compte tenu du trafic qui restera inchangé.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de construction de la voirie sont susceptibles de créer des vibrations. Le projet étant situé en rase campagne, on peut considérer que les nuisances engendrées ne sont pas significatives. En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, lors des travaux de terrassements, des émissions de poussières sont possibles. En période sèche, les zones à terrasser seront arrosées pour limiter l'envol de poussières.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste à créer une voie supplémentaire, la surface imperméabilisée sera augmentée. Les eaux pluviales seront collectées par un réseau spécifique puis stockées dans un bassin de décantation avant rejet dans le milieu naturel. Le talus de remblai et le fossé recevront une géomembrane de protection contre les pollutions accidentelle et chronique.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux issus des déblais seront utilisés en remblais sous condition. Les matériaux inaptes seront évacués en décharge agréée. Le diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques réalisé par la société APAVE n'a pas identifié d'amiante dans les couches d'enrobé de la chaussée existante.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement de la RD 1075 situé sur le territoire de la Commune de Saint Julien en Beauchêne consiste à créer un créneau de dépassement dans le sens Grenoble - Sisteron sur un linéaire de près de 900 mètres. Les informations recueillies auprès des services de la DDT 05 indiquent que l'opération ne se situe pas dans une ZNIEFF, ni dans un site Natura 2000, ni dans un site classé. Les terrains nécessaires à la construction du projet d'une surface totale de 2800 m² sont de nature agricole et forestière. Les eaux pluviales issues de la chaussée seront collectées par un réseau d'assainissement spécifique et traitées à l'aide d'un bassin de décantation avant rejet dans le milieu naturel.

Au regard des éléments fournis dans le formulaire, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à GAP

le, 21 juin 2019

Signature

Pour le Président et par délégation
Le Chef du Service Ingénierie


Gilles DELABELLE

